Nations Unies E/CN.9/2011/NGO/2

Conseil économique et social

Distr. générale
28 janvier 2011
Français
Original : anglais

Commission de la population et du développement
Quarante quatrième session
11-15 avril 2011
Point 4 de l'ordre du jour provisoire*
Débat général sur l'expérience nationale en matière de population : fécondité, santé génésique et développement

Déclaration présentée par la Communauté internationale Bahá'ie, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, qui est diffusée conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.9/2011/1.

11-21772X (F)

Merci de recycler

Déclaration*

Santé féminine et droits de l'homme

Plaidoyer pour un développement global et durable

1. La présente session de la Commission de la population et du développement, consacrée à la fécondité, à la santé génésique et au développement est particulièrement opportune. S'il y a eu nombre d'interventions efficaces consacrées à une seule question telle que l'incidence du VIH/sida sur les femmes, la mortalité maternelle et les droits génésiques, l'approche consistant à ne considérer qu'une question à la fois n'a pas contribué à renforcer la volonté de la société et des milieux politiques de répondre aux problèmes de santé féminine, pas plus qu'elle n'a permis de réunir des conditions où les femmes puissent prendre des décisions en matière de procréation et participer à leur propre développement. Par cette communication à la Commission, nous entendons traiter du besoin de transition vers une approche plus complète des droits de santé génésique et des droits fondamentaux des femmes. Nous le faisons animés de la conviction que l'objectif ultime n'est pas seulement de permettre aux femmes de participer pleinement aux affaires de la société dans le cadre de l'ordre social actuel, mais qu'il importe qu'elles puissent travailler côte à côte avec les hommes à l'édification d'un nouvel ordre social de justice, de paix et de prospérité collective.

2. Vue dans ce contexte plus large, la discrimination à l'égard des femmes est l'un des nombreux symptômes d'une société malade. Les individus et les groupes rivalisent les uns avec les autres dans la poursuite d'intérêts étroitement conçus; l'insécurité et la violence sont le lot commun. Le plus souvent, les institutions, structures et processus sociaux n'ont pas été mis en place d'une manière qui réponde efficacement à l'intérêt de tous, et lorsque des individus cherchent à travailler dans le cadre de ces systèmes pour le bien commun, ils se heurtent souvent à des contraintes systémiques ou à des difficultés politiques pures et simples. Ce qu'il faut, c'est une profonde remise en cause des hypothèses qui sous-tendent les systèmes sociaux et les conceptions mondiales qui permettent de perpétuer cet état de choses. Faute de quoi, l'amélioration de la condition humaine et le progrès de la civilisation dans ses dimensions tant spirituelles que matérielles continueront d'échapper aux meilleures actions de l'humanité.

3. Un ordre social juste et équitable peut se caractériser par une éthique de réciprocité – par la compréhension que les intérêts de l'individu et de la société dans son ensemble – sont inextricablement liés. L'organisme humain offre une analogie comparable, où des millions de cellules collaborent pour rendre possible la vie humaine; la diversité de leurs formes et de leurs fonctions les lie dans un processus vital d'échange. À l'image des parties du corps humain, les communautés humaines sont interdépendantes; la discrimination à l'égard des femmes et des filles s'accompagne souvent de plaies sociales qui peuvent être révélatrices d'une dégénérescence sociale plus vaste.

* La présente déclaration est publiée sans révision formelle.

4. Les problèmes sociaux se traduisent souvent par des problèmes de santé; tels sont les cas de la violence domestique, de la fistule et de la malnutrition. À ce titre, les soins de santé peuvent être un bon point de départ des efforts d'une communauté pour assurer le bien-être – physique et spirituel – de sa population. En amorçant un dialogue avec les femmes et leurs familles, les prestataires de soins de santé peuvent mieux comprendre les problèmes structurels, économiques, culturels ou juridiques auxquels se heurtent les familles, et commencer à étudier comment ils peuvent prêter leurs services d'une manière qui permette aux femmes et à leurs familles de participer à leur propre développement.

5. Le rôle procréateur des femmes les expose aux risques particuliers que représentent les maladies sexuellement transmissibles, l'agression sexuelle ainsi que la mortalité et la morbidité liées à la grossesse et à l'accouchement.

6. Les statistiques suivantes soulignent les risques qui pèsent sur nombre de femmes et de filles :

- À l'échelle mondiale, 50 % des grossesses sont non désirées; le manque de pouvoirs et la discrimination sexuelles systémique exposent les femmes à des risques énormes. La grossesse, surtout quand elle est non désirée ou se produit à l'adolescence, fait peser sur les filles et les jeunes femmes le danger d'un plus grand isolement économique, réduit leur accès à l'éducation, et crée un cycle de dépendance;
- Une femme sur trois est victime d'une agression durant sa vie. L'épidémie d'esclavage sexuel et de traite d'êtres humains persiste à travers le monde, avec les conséquences catastrophiques qu'elle comporte pour les victimes et leur famille;
- Plus de 20 millions de femmes sont infectées par le VIH/sida, ce qui expose leurs enfants nés et non encore nés à un plus grand risque;
- L'Organisation mondiale de la santé estime à 550 000 le nombre de femmes qui meurent en couches chaque année – soit un décès maternel chaque minute. Le nombre de femmes souffrant de graves conséquences des suites d'un accouchement est dix fois plus élevé dans les pays en développement que dans les pays industrialisés.

7. La fécondité et la santé génésique, avec leurs conséquences pour le développement, ne sont qu'un aspect d'un problème plus large. Les conséquences nombreuses et exponentielles qui découlent du refus de leurs droits aux filles et aux femmes peuvent être particulièrement dramatiques. Il importe que la communauté internationale, de même que les communautés aux échelons local et national, se penchent à présent sur les conditions plus générales qui permettent le refus de ces droits. Il ne s'agit pas seulement d'un changement d'attitudes mais aussi d'un changement des structures qui existent au niveau des lois, des règlements et des politiques mais aussi dans les conceptions sociales et culturelles et dans les esprits.

8. Finalement, il est impératif de traiter les droits fondamentaux de la femme d'une manière qui tienne pleinement compte du rôle de la femme dans la société et qui l'encourage dans son sentiment d'amour propre et de la valeur propre à chaque femme, chaque homme et chaque enfant. Nombre d'organismes et d'institutions engagés dans cette tâche commencent à réaliser que sans une approche globale des droits de la femme, leur action risque de se révéler inefficace ou éphémère. Une

femme qui sait lire a plus de chances de prendre de meilleures décisions en matière de santé. Il a été démontré qu'une à trois années de scolarisation de la mère peut réduire la mortalité infantile de 15 %. Une femme qui pourvoit à ses besoins économiques est mieux à même d'éviter le trafic et l'esclavage sexuels. Les femmes en bonne santé peuvent répondre aux possibilités d'éducation et d'activité économique et contribuer plus pleinement au progrès de la société.

9. Les garçons qui naissent dans un tel contexte en tirent également un profit. Avec des mères instruites et en bonne santé vient la diminution du risque de participation à des crimes sexuels et à d'autres délits pour les jeunes et les adultes. Les femmes étant les premières éducatrices de leurs enfants, les jeunes garçons ont plus de chances de tirer également profit de l'alphabétisme, des possibilités économiques et d'une bonne santé. Ce cycle se renforce de lui-même, débouchant sur un point où la société ne tolère plus l'oppression de ses filles et de ses femmes.

10. S'il est vrai qu'il demeure encore, bien entendu, de nombreux autres défis, nous espérons qu'une plus grande sensibilité aux relations entre la santé de la femme et son développement ainsi que celui de sa famille et de sa communauté contribuera à alimenter le débat au sein de la Commission et à lier ce débat à l'objectif plus général d'édification d'un ordre social régi par les principes de justice et d'équité.